

# Plan d'action européen fondé sur le principe "Une seule santé" pour combattre la résistance aux antimicrobiens

2017/2254(INI) - 13/09/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 589 voix pour, 12 contre et 36 abstentions, une résolution sur le plan d'action européen fondé sur le principe «Une seule santé» pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Les députés ont rappelé que du fait de l'utilisation excessive et incorrecte des antibiotiques et des mauvaises pratiques de contrôle des infections en médecine humaine et vétérinaire, la résistance aux antimicrobiens (RAM) est progressivement devenue une menace considérable pour l'humanité. La mauvaise utilisation des antibiotiques érode leur efficacité. Chez l'être humain, la moitié des prescriptions d'antibiotiques sont inefficaces.

Insistant sur le fait que l'utilisation prudente et correcte des antimicrobiens est indispensable pour limiter l'apparition de la RAM en médecine humaine, le Parlement a fait les recommandations suivantes:

L'Union, une «région de pratiques d'excellence»: les députés ont insisté sur le fait que le principe « Une seule santé » devait être placé au cœur de la lutte contre la RAM, en prenant en compte le fait que la santé des hommes et celle des animaux et de l'environnement sont étroitement associées. Ils ont appelé à définir des objectifs mesurables et contraignants en matière de RAM, assortis de chiffres ambitieux, pour le plan d'action européen et pour les plans d'action nationaux afin de permettre des analyses comparatives.

Le Parlement a demandé à la Commission et aux États membres de limiter la vente d'antibiotiques par les professionnels de la santé humaine et animale qui les prescrivent également, et de supprimer toute incitation - financière ou autre - à la prescription d'antibiotiques, tout en continuant à assurer un accès suffisamment rapide à la médecine vétérinaire d'urgence.

De nombreux antimicrobiens sont utilisés chez les humains et les animaux et certains de ces antimicrobiens sont essentiels à la prévention ou au traitement d'infections potentiellement mortelles chez l'homme. Les députés ont considéré que leur utilisation chez les animaux devrait être interdite. Le recours à ces antimicrobiens devrait être réservé à la médecine humaine afin de préserver le plus longtemps possible leur efficacité dans le traitement des infections chez l'homme.

La Commission devrait spécifier les antibiotiques à réserver pour le traitement de certaines infections chez l'homme. De plus, les députés ont demandé i) de prendre des mesures fermes contre la vente illicite ou sans prescription de produits antimicrobiens délivrés par un médecin ou par un vétérinaire dans l'Union européenne; ii) élaborer des messages de sensibilisation en matière de santé publique et de promouvoir une utilisation responsable des antibiotiques, en particulier dans l'utilisation prophylactique.

Concernant la santé animale, le Parlement a demandé l'abandon du recours systématique aux antibiotiques à des fins prophylactiques et métaphylactiques dans les groupes d'animaux de élevage et proposé que l'utilisation d'antibiotiques de dernier recours soit purement et simplement interdite chez les animaux de rente.

Concernant l'usage prophylactique chez l'homme, la résolution a invité les États membres à examiner tous les protocoles existants, en particulier ceux applicables aux utilisations prophylactiques lors des traitements chirurgicaux.

Les députés ont suggéré d'adopter des mesures exigeant que l'étiquetage précise l'utilisation d'antibiotiques pour aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés. Ils ont demandé à la Commission de mettre en place un système harmonisé en matière d'étiquetage fondé sur des normes en matière de bien-être animal et de bonnes pratiques en matière d'élevage.

Encourager la recherche: les députés ont considéré que des mesures d'incitation étaient nécessaires pour encourager la recherche sur de nouveaux antimicrobiens. Ils ont invité la Commission à établir une liste de l'Union des agents pathogènes prioritaires, en tenant compte de celle de l'OMS, tant pour l'homme que pour l'animal, fixant ainsi clairement les priorités futures en matière de recherche et de développement.

La résolution a appelé à :

- lancer une plateforme publique pour les projets de recherche et de développement financés par des fonds publics dans le domaine de la RAM et à coordonner toutes les actions en la matière;
- mettre en place une procédure accélérée au cours de laquelle l'utilisation des antimicrobiens approuvés à des fins industrielles ou agricoles et soupçonnés d'avoir une incidence négative grave sur la résistance aux antimicrobiens pourrait être temporairement interdite jusqu'à ce que des études complémentaires sur l'incidence de l'antimicrobien aient été réalisées ;
- investir dans le développement de solutions de substitution non antibiotiques pour la santé animale, ainsi que dans le développement de nouvelles molécules pour la conception de nouveaux antibiotiques.

Donner corps aux objectifs mondiaux: le Parlement a exhorté l'Union et les États membres à s'engager clairement à lancer une stratégie globale intersectorielle de lutte contre la RAM, couvrant des domaines d'action tels que le commerce international, le développement et l'agriculture.

La résolution a souligné que l'utilisation d'antibiotiques comme facteurs de croissance chez les animaux destinés à produire des denrées alimentaires était interdite dans l'Union depuis 2006, mais qu'en dehors de l'Union, cette utilisation restait possible. Elle a invité la Commission à inclure une clause dans tous les accords de libre-échange prévoyant que les denrées alimentaires importées de pays tiers ne doivent pas avoir été produites à l'aide d'antibiotiques comme facteurs de croissance.

Enfin, les députés ont invité la Commission à mettre sur pied des programmes de recherche en collaboration avec les pays tiers afin de réduire l'utilisation excessive des antibiotiques.